

d'Éville (infos)

juillet/août 2021 - n°273



LA VILLE VOUS INFORME

www.deville-les-rouen.fr

**La ville reste à vos côtés
pendant l'été**

Commerces

Installation d'un distributeur de pain

Démarches

La commune ouvre son « portail famille »

Rentrée

Les inscriptions aux activités sont ouvertes

Comment ça marche ?

WiFi à la médiathèque



Conseil Municipal des Jeunes

Les jeunes élus se sont rendus à la base nautique d'Hénoville pour leur sortie de fin d'année. Après une séance découverte des oiseaux des bords de Seine, encadrée par l'association « CHENE » et le pique-nique préparé par la restauration collective municipale, l'association « YACHT CLUB 76 » a expliqué aux enfants, le fonctionnement du piège à déchets installé sur la Seine. *Une belle journée pour clore cette année altérée par le contexte sanitaire.*



Poste source : Enedis installe un 2^e transformateur

Débutés en février 2019, les travaux du nouveau poste de transformation électrique se poursuivent rue Raymond Duflo. Une opération spectaculaire s'est déroulée en juin dernier. Après un acheminement par convoi exceptionnel depuis Lyon, un deuxième transformateur, d'une quarantaine de tonnes, a été installé sur des cales en béton grâce à la méthode du ripage.

Enedis rappelle que « le transformateur est un élément central du Poste Source. Du haut de ses 4 mètres, d'une puissance de 36MVA, il abaisse la tension électrique de 90 000 volts à 15 000 volts afin que celle-ci soit acheminée vers les postes de distribution publique et vers les clients. »

La création de ce nouveau poste source se révèle donc indispensable pour accompagner l'évolution de la demande locale en électricité et assurer la qualité de la desserte, sur une grande partie de la rive droite de Rouen.



crédit photo « Enedis DR Normandie »



Fête de l'USEP

Les enfants ont profité du beau soleil et se sont retrouvés pour la traditionnelle fête de l'USEP sur le stade Blériot !

Ouverture d'un pôle santé

7 professionnels de santé se sont récemment installés au « pôle santé » situé au 231 de la route de Dieppe. Une offre complémentaire pour les habitants qui pourront y consulter un ostéopathe, une sophrologue, deux infirmiers, une réflexologue, un psychologue et une psychomotricienne... et d'autres professionnels qui arriveront au fur et à mesure.



SOMMAIRE

s'informer 4-5

Infos du mois
Nid de guêpes ou de frelons, dites « Allo la guêpe » !
Quartier Fontenelle : installation d'un distributeur de pain
Covid et fermeture de la piscine : quels remboursements ?
Politique environnementale et projets à venir
Noces d'or pour les époux Barbier

comprendre 6-7

La ville reste à vos côtés pendant l'été

découvrir 8

Simplifier les démarches des parents avec le « portail famille »

habiter 9

Services municipaux
Contactez vos élus
Permanences et consultations
« comment ça marche ? »

sortir / noter 10-11

Quelles animations pour le 14 juillet, la Saint Siméon et le village des associations ?
Profiter de l'été pour préparer la rentrée
Les chantiers se poursuivent cet été
Les infos à connaître

AU FIL DE LA VIE mai 2021

VŒUX DE BONHEUR

Marie HERBET et Gaylord HALBOUT /
Violaine ROHEL et Jean-Sébastien
BREBION / Claire POWELL et
Sylvain ARMENGOL

CONDOLÉANCES

Dominique MENDY / Marie JOUAN
épouse LE BOURHIS / David JUNG /
Eric TARNAC / Mohammed
GUELLIL / Catherine LEMONNIER
épouse MARQUIS



LE MOT DU MAIRE

Avancer en gardant le cap !

L'espoir d'une sortie de crise sanitaire est là ! Profitons-en mais restons prudent.

La municipalité prépare activement la reprise progressive de toutes vos activités sportives, culturelles et associatives. Le village des associations doit être l'occasion pour chacun de retrouver ces activités, au cours d'une Saint Siméon modifiée, avec les contraintes sanitaires qui demeurent.

Dans le même temps, la municipalité avance dans ses projets d'investissements : nouveau préau de l'école Crétay, nouvelle piscine ... Notre idée de résidence pour accueillir des artistes se précise. Le renforcement de la sécurité avec un nouveau policier et la vidéoprotection se concrétise.

Pour préparer l'avenir, elle poursuit sa politique foncière avec l'acquisition du site Algeco pour maîtriser son devenir.

Tout ceci n'est possible que parce que la commune bénéficie d'une bonne gestion de l'argent public, qui lui laisse des marges de manœuvre.

En attendant, je vous souhaite, après tous ces moments difficiles de confinement et de couvre-feu, de bonnes vacances pour une rentrée pleine d'entrain.

Très chaleureusement

Dominique Gambier
Maire de Déville lès Rouen



Suivez toute l'actualité de la commune
sur son site www.deville-les-rouen.fr et sur
www.facebook.com/deville.les.rouen.official

déville (infos) - journal mensuel d'informations municipales

Directeur de la Publication **Dominique Gambier** - Rédacteur en Chef et mise en page **Elodie Lefevre L'Affeter** - Crédit photos **Mairie de Déville lès Rouen** - Prises de vues **Sophie Hébert** - ont collaboré à ce numéro **Jennifer Brument, Nathalie Compérot, Laurence Cadiou** - Impression **Planète Graphique, Saint Martin du Vivier** - Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement, l'imprimeur respecte la charte Imprim'Vert® - Tirage **7 000 exemplaires** - Reproduction libre avec mention de l'origine **ISSN 1284-5310** - Distribution **La Poste / Médiapost** - *Le journal déville (infos) est diffusé dans tous les foyers dévillois. Si vous ne l'avez pas reçu, signalez cette anomalie au Cabinet du Maire (02 35 76 88 18).*

INFO DU MOIS

2 ans d'éco-pâturage !



C'est en mai 2019 que les moutons ont été installés sur deux sites de la commune pour en assurer l'entretien. Ces **deux sites d'éco-pâturage** ont été créés pour poursuivre la **gestion écologique des espaces verts** de la ville et **favoriser la biodiversité** en milieu urbain.

Une convention a été signée avec un éleveur qui alterne la mise en place des animaux sur les 2 terrains en fonction de leurs besoins en nourriture. Les animaux y sont laissés entre 2 et 3 semaines afin d'assurer une rotation avec d'autres parcelles.

S'il est possible d'aller saluer les animaux, il ne faut ni les nourrir, ni jeter des emballages en plastique qui sont mangés par les animaux.

L'éco-pâturage favorise la biodiversité avec un retour de la faune et de la flore. Il permet aussi de **valoriser l'herbe** en évitant la mise en déchetterie des tontes, de diminuer les impacts sonores des engins thermiques.

ENVIRONNEMENT

Nid de guêpes ou de frelons, dites « Allo la guêpe » !

En janvier dernier, le Conseil Municipal a adopté une convention avec la société « Allo la guêpe », agréée pour **enlever les nids de frelons sur l'espace public**. En effet, détruire un nid de guêpes ou de frelons n'est pas une opération sans risque : il est nécessaire de faire appel à des spécialistes. Elle se déplace aussi pour des nids d'abeilles. **Les habitants de la commune peuvent également faire appel aux services de l'entreprise**. Le coût de la prestation sera diminué de la subvention du Département, subvention que la société « Allo la guêpe » se charge de récupérer.

EN SAVOIR + « Allo la guêpe » - 06 72 42 17 00 - www.allolaguepe.fr - allolaguepe@gmail.com

COMMERCES

Quartier Fontenelle : installation d'un distributeur de pain

Le propriétaire de l'ancienne boulangerie du quartier Fontenelle ayant transformé le commerce en logement, la commune a souhaité proposer une **solution de remplacement pour les habitants** du quartier avec l'installation d'un **distributeur de pain**.

La ville a lancé une consultation auprès des boulangers de la commune et la **boulangerie Grégoire** a fait part de son intérêt pour ce dispositif.

Afin de soutenir le démarrage de cette activité, la ville met gratuitement à disposition l'emplacement du distributeur et a **pris en charge les frais de création de la dalle béton et du raccordement électrique**.

Si le succès est au rendez-vous, d'autres installations de ce type pourront être envisagées.



ACTIVITÉS MUNICIPALES

Covid et fermeture de la piscine : quels remboursements ?

Cette année encore, la crise sanitaire n'a pas permis aux différentes activités municipales de se dérouler dans des conditions habituelles. Lors du dernier Conseil Municipal, les élus ont étudié la question des dédommagements des activités municipales. Ils ont voté pour le **remboursement à hauteur de 75% du montant de l'inscription annuelle** quel que soit le nombre de séances réalisées.

Le 14 mai dernier, la commune a pris un arrêté actant la fermeture définitive de la **piscine municipale**. Plusieurs personnes étaient inscrites pour des leçons de natation ou avaient acheté des cartes de 10 entrées avant la pandémie. Les élus ont également voté pour que les usagers soient **remboursés des tickets achetés entre le 1^{er} janvier et le 31 octobre 2020**, sur présentation des tickets de caisse de la piscine.

Le Conseil d'Administration du c.c.a.s. a également décidé de procéder à un remboursement des personnes inscrites à la gym douce. Compte tenu de l'annulation des séances à compter d'octobre 2020 en raison de la crise sanitaire et des décisions gouvernementales, les adhérents seront remboursés de 49€ pour le tarif réservé aux dévillois et de 116€ pour le tarif extérieur.

Politique environnementale et projets à venir

Comme chaque année avant l'été, la commune arrête les comptes de l'année passée. La **gestion rigoureuse des dépenses** de fonctionnement, la **recherche active de subventions** permettent de dégager un excédent de 2 millions d'euros. Ceci permet d'alimenter le **financement de nos opérations futures** : achat du site Algeco, parc urbain, rénovation du Logis pour une résidence d'artistes, rénovation du centre culturel et des services techniques...

Ce Conseil a permis également de faire le point sur **l'importance de la politique environnementale de la commune**. Un rapport très complet a été remis aux élus. Vous pouvez le retrouver sur notre site.

La commune a décidé de permettre **l'utilisation du nouveau Pass Culture** pour les inscriptions dans les établissements culturels de la ville.

Pour renforcer sa police municipale, le Conseil Municipal a décidé la **création d'un cinquième poste de policier**, qui sera réservé à une femme.

Après plusieurs mois de concertation avec les personnels municipaux, une **nouvelle organisation du temps de travail** a été adoptée à l'unanimité par les délégués du comité technique paritaire puis validée par le Conseil Municipal.

Pour faciliter la reprise des activités après covid, le Conseil Municipal a décidé d'**exonérer**, cette année, les commerçants de toutes les **taxes liées aux terrasses et étalages**.

Suite à la fermeture de Vallourec, la ville a décidé de racheter les **terrains des jardins ouvriers** que possède l'entreprise, afin d'en assurer la pérennité.

Diverses conventions avec la Métropole ont été adoptées pour la réalisation d'un nouveau parking route de Dieppe ou d'une partie des balades du Cailly.

Enfin, comme évoqué ci-après, le Conseil, unanime, a **modifié son règlement intérieur** pour faciliter l'expression de l'opposition.

TRIBUNE DE L'OPPOSITION

(obligation prévue par la loi n°2002-276 relative à la démocratie de proximité)

De l'expression de l'opposition

Depuis plusieurs mois, vous êtes nombreux à nous demander pourquoi notre tribune ne paraît pas chaque mois dans le *déville (infos)*.

Il s'avère que le règlement intérieur du Conseil municipal, voté en début de mandat, ne nous accordait cette possibilité que lorsque le numéro comportait, à l'instar de celui-ci, un compte-rendu de Conseil municipal.

Cette disposition était en réalité illégale au regard du Code général des collectivités territoriales, qui dispose que chaque expression de la collectivité doit laisser un espace à l'opposition. Nous avons donc demandé que le règlement soit modifié en conséquence, ce qui a été fait lors du dernier Conseil municipal.

Vous pourrez donc désormais retrouver chaque mois la tribune de vos huit élus. Malgré l'espace restreint, c'est un gage de vitalité démocratique que de permettre l'expression de tous, et nous y sommes fortement attachés.

Alors que la pression sanitaire se lève doucement, nous vous souhaitons de profiter – dans la nécessaire prudence qui s'impose à nous – de votre liberté retrouvée.

Vincent Duchaussoy et les élus du groupe « Réveillons Déville »
Nous contacter : reveillonsdeville@gmail.com

ANNIVERSAIRE DE MARIAGE



Noces d'or pour les époux Barbier

Le 5 juin 1971, Annick et Jean-Claude se sont dit oui à la mairie de Déville lès Rouen. Découvrant une petite annonce pour la vente de la voiture de ses rêves, Jean-Claude se présente au domicile du vendeur : c'est alors qu'une jeune fille se prénommant Annick lui ouvre la porte. Le coup de foudre est immédiat et Jean-Claude « embarque » ce jour-là, la voiture et la jeune fille !

De leur union, sont nées deux filles, Maguy et Orlane. Ils sont les heureux grands-parents de Lorine, Clément, Ianis et Manon. Les époux Barbier aiment profiter de leur famille et emmener leurs petits-enfants à Cancale.

Nous leur souhaitons beaucoup de bonheur.

UNE PRÉCISION !

Le terme « illégal » employé par Monsieur Duchaussoy dans sa tribune est totalement inapproprié ; nous ne voulons pas qu'il trompe le lecteur. D'abord parce que la délibération adoptée en juin 2020 a fait l'objet d'un « contrôle de légalité » par la Préfecture et ensuite, laisser penser que l'administration municipale aurait pu préparer une décision « illégale », est plutôt méprisant pour elle.

En fait, cette décision a fait l'objet depuis de nombreuses années, d'un accord entre tous les élus, y compris avec Monsieur Duchaussoy, puisqu'elle a été votée à l'unanimité lors de l'installation du nouveau conseil en juin 2020. Monsieur Duchaussoy a changé d'avis depuis un an ; cela peut se comprendre, mais qu'il ne cache pas ce changement d'avis derrière une soi-disant « illégalité » de la délibération qu'il avait votée !

La ville reste à vos côtés pendant l'été

Si le rythme change pour ces deux mois d'été, la ville reste aux côtés de ses habitants. Dans un contexte sanitaire toujours marqué par l'épidémie de covid, la commune a adapté les traditionnelles animations de cette période estivale. Les accompagnements proposés par la commune restent d'actualité pour passer un été tranquille !



Quelles activités cet été ?



▷ Mercredi 7 juillet, la maison de la petite enfance partage un moment festif avec les enfants dans le jardin. Pour cette fête de l'été, diverses activités sont proposées tout au long de la journée : pêche au canard, maquillage et autres surprises. Cette journée est aussi l'occasion de dire au revoir aux enfants entrant à l'école en septembre !

▷ A compter du mardi 6 juillet soir, les enfants et les jeunes sont en vacances et ce, jusqu'au mercredi 1^{er} septembre ! Si les caps découverte ont dû être annulés, les **accueils de loisirs** maternel, primaire et ado sont ouverts tout l'été. Pour les enfants inscrits, ils vont profiter des nombreuses activités organisées sur le thème « **à la découverte de mon territoire** ». Au programme : découverte de notre planète, notre pays, notre département, de l'histoire de notre territoire, les contes et légendes mais aussi le climat, les transports, la gastronomie, etc.

Cette année encore, cinéma et autres lieux publics, trop fréquentés et accessibles qu'en transports en commun, seront évités. Toutefois, des sorties sont programmées en utilisant les services d'une société de transports ou en se déplaçant à pied : base d'Hénuville, fermes pédagogiques ou encore équipements municipaux.

En raison des travaux du préau de l'école Crétau, les enfants de l'accueil de loisirs maternels, qui habituellement utilisent la cour de cette école, sont accueillis à l'école maternelle Andersen. Ce changement de bâtiment permet à la ville de garder les capacités d'accueil malgré les contraintes sanitaires.

▷ Du côté de la **résidence autonomie « les Hortensias »**, les **résidents vont « voyager »** avec les animations programmées : découverte des Etats-Unis avec une initiation à la danse du Madison, du

Maghreb à travers une démonstration de danse orientale par l'atelier de danse orientale de Déville ou encore de la Côte d'Ivoire avec l'exposition de tenues traditionnelles.

Les jeux d'été sont aussi à l'honneur. Ainsi, les résidents sont invités à participer à des jeux d'adresse, tels que la pétanque, le molki ou encore des jeux d'ambiance comme des mimes, des devinettes sur la thématique des régions de France, l'occasion de « voyager » encore.

▷ Le contexte sanitaire a amené la commune à annuler ou modifier certaines activités. Ainsi, les traditionnelles animations et le feu d'artifice ne pourront avoir lieu le **14 juillet** (voir page 10). La **braderie de la médiathèque Anne Frank** est reportée le samedi 11 décembre.



Pour passer un été serein

Avec l'**OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES**, la Police Municipale assure une surveillance du domicile des personnes parties en congé. Vous devez prendre rendez-vous avec la Police Municipale au moins une semaine avant la date de départ en vacances (se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile).

Police Municipale ☎ 02 32 82 35 78

L'ALLOCATION SÉJOURS VACANCES

est une aide accordée sous condition de ressources, par la commune, pour les enfants qui séjournent en colonie de vacances (hors séjours organisés par la commune) et les enfants qui partent en vacances avec leurs parents, dans des organismes agréés CAF (sur présentation des justificatifs de séjour).

Hôtel de Ville - C.c.a.s. ☎ 02 32 82 34 80

Le PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE

est proposé aux personnes âgées et handicapées qui souhaitent être contactées en cas de déclenchement par le Préfet du plan d'alerte départemental.

Les personnes concernées qui le souhaitent, sont invitées à se faire connaître auprès de la Mairie en communiquant, par écrit, les renseignements permettant de les identifier et de les joindre.

Hôtel de Ville - C.c.a.s. ☎ 02 32 82 34 80

SERVICES MUNICIPAUX PENDANT L'ÉTÉ : MODE D'EMPLOI !

> Hôtel de Ville

Ouverture du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h30

de 13h30 à 17h (16h30, le vendredi)

Accueil du public jusqu'à 17h30

Pas de permanence le samedi matin entre le samedi 3 juillet et le samedi 28 août.

Fermeture le mercredi 14 juillet.

> Cabinet du Maire

Fermeture du lundi 19 juillet au vendredi 6 août inclus.

> Maison de la petite enfance

Fermeture de la structure collective du jeudi 22 juillet au vendredi 13 août.

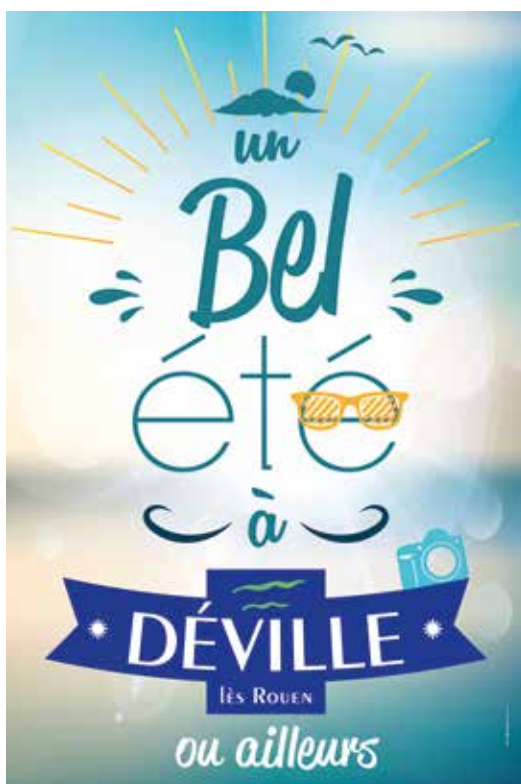
Réouverture le lundi 16 août.

> Médiathèque Anne Frank

Fermeture du mardi 13 juillet au lundi 16 août

jusqu'au 18 septembre, quotas d'emprunts modifiés pour l'été : 50 documents (livres, revues, cd audios, cédéroms, partitions ou dvd) dans la limite de 10 emprunts par type de documents et de 20 emprunts pour les livres.

EN RÉSUMÉ





Simplifier les démarches des parents avec le « portail famille »

A compter du 7 juillet, la commune de Déville lès Rouen met en place son « portail famille ». L'objectif : faciliter les démarches administratives des parents pour la cantine, la garderie et l'accueil de loisirs du mercredi.

800 enfants concernés

Au cours d'une année, plus de **800 enfants sont inscrits** à l'un des services municipaux (restauration scolaire, garderie et accueil de loisirs), voire à plusieurs... Jusqu'à maintenant, les **familles concernées** devaient remplir un dossier d'inscription aux services souhaités pour chacun de leurs enfants, un dossier papier à transmettre en mairie.

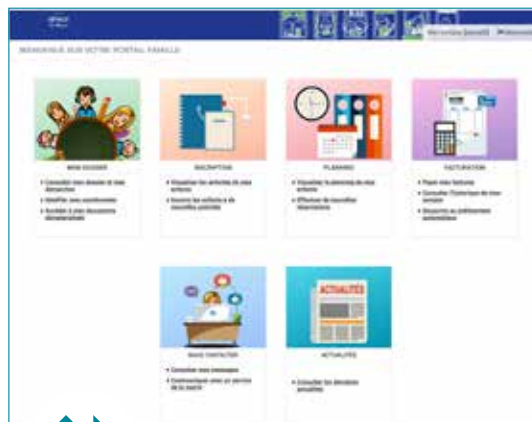
Dossier unique et espace personnel à gérer en ligne

En créant le « portail famille », la ville souhaite proposer un outil pour **faciliter les démarches des familles**. Les parents disposeront d'un dossier unique, regroupant toutes les informations de la famille. Depuis leur espace personnel, ils pourront gérer les réservations des services périscolaires et de l'accueil de loisirs du mercredi. Pour y accéder, ils devront **créer leur compte** et y entrer leurs propres identifiants et mot de passe.

Les familles utilisant déjà les services de la restauration, de la garderie ou de l'accueil de loisirs, ont reçu, début juillet, un **courrier avec le numéro de dossier famille** nécessaire pour créer leur compte. Les familles qui s'inscrivent pour la 1^{re} fois ou dont le dossier est incomplet, doivent **demandeur leur numéro** de dossier famille auprès du **service de la jeunesse, des écoles et des sports**.

Accompagner les familles

Après plusieurs mois de travail, les agents des services concernés ont suivi une formation pour se familiariser avec ce nouvel outil. Pour les familles qui ne maîtrisent pas l'informatique ou qui auraient des difficultés pour la mise en place, le service de la jeunesse, des écoles et sport se tient évidemment à leur disposition pour leur **expliquer le fonctionnement du site sur un poste informatique** à l'Hôtel de Ville.



A quoi sert le « portail famille » ?

Depuis n'importe quel ordinateur, téléphone ou tablette connecté à Internet, le portail famille permet de :

- ▶ Gérer vos réservations pour les services périscolaires (cantine, garderie)
- ▶ Gérer vos réservations pour l'accueil de loisirs du mercredi
- ▶ Télécharger les formulaires d'inscription pour les accueils de loisirs des vacances scolaires
- ▶ Consulter, payer vos factures et opter pour le prélèvement automatique
- ▶ Consulter vos historiques et modifier vos données personnelles
- ▶ Échanger avec les services municipaux
- ▶ Vous informer sur l'actualité
- ▶ Consulter les documents en ligne (menus, règlements...).

Hôtel de Ville

1 place François Mitterrand
BP 73 - 76250 Déville lès Rouen
☎ 02 32 82 34 80 / 📠 02 35 76 35 21
www.deville-les-rouen.fr
www.facebook.com/deville.les.rouen.officiel

Horaires d'ouverture des services
du lundi au jeudi : 8h30-12h30 / 13h30-17h
le vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-16h30

Accueil du public jusqu'à 17h30
Permanence d'accueil pour les actes d'état-civil le samedi de 9h à 12h (sauf juillet et août)
Service urbanisme et réglementation
accueil du lundi au vendredi : 8h30-12h30, sur rendez-vous

Centre Communal d'Action Sociale
accueil du lundi au vendredi, sur rendez-vous
accueil téléphonique : 10h-12h / 14h-16h (accueil fermé le mercredi matin)

Police Municipale
sur rendez-vous au 02 32 82 35 78

Cuisine Centrale
avenue de la Clairette - ☎ 02 35 75 37 40

Ecole municipale de musique, de danse et de théâtre
16 rue des écoles - ☎ 02 32 82 41 10

Maison de la Petite Enfance
2 place François Mitterrand - ☎ 02 32 82 35 76

Médiathèque Anne Frank
2 place François Mitterrand - ☎ 02 32 82 52 22
www.mediatheque-anne-frank.fr

CONTACTEZ VOS ÉLUS

Dans la période actuelle, les rendez-vous en Mairie avec Monsieur le Maire et les adjoints, sont remplacés, dès que c'est possible, par des rendez-vous téléphoniques. Se renseigner auprès du Cabinet du Maire : **02 35 76 88 18 // elus@mairie-deville-les-rouen.fr**

Dominique Gambier • Maire, vous appelle le vendredi matin, si vous le souhaitez • **rendez-vous téléphonique le vendredi de 10h à 12h, ou rencontre physique si nécessaire, après inscription auprès du Cabinet du Maire** •

Annette Boutigny • Maire adjointe chargée des affaires sociales et des seniors, vous appelle le mardi après-midi, si vous le souhaitez • **rendez-vous téléphonique le mardi de 14h à 16h, après inscription auprès du Cabinet du Maire** •

Si vous souhaitez entrer en contact avec un adjoint, n'hésitez pas à appeler le Cabinet du Maire qui lui transmettra vos coordonnées.

PERMANENCES ET CONSULTATIONS

à l'Hôtel de Ville

Conseillers Départementaux Catherine Flavigny ou Bertrand Bellanger reçoivent, **sur rendez-vous**, le 1^{er} samedi de chaque mois, de 10h à 12h (sauf juillet et août).
☎ 02 35 03 54 19 - bertrand.bellanger@seinemaritime.fr

Député - Damien Adam reçoit le 4^e samedi de chaque mois, de 10h à 12h, **sur rendez-vous** (sauf juillet et août).
Permanence parlementaire - 73 rue du Général Leclerc 76000 Rouen - ☎ 02 35 71 16 70

Permanence juridique le 2^e samedi de chaque mois, sauf pendant les vacances scolaires, de 9h à 11h, **sur rendez-vous** - ☎ 02 32 82 34 80

Permanence INHARI (habitat - aménagement - territoire)
☎ 0 800 021 021

ADMR de la demi-lune
Permanence **le mardi** de 13h30 à 16h - ☎ 02 32 93 90 90

AMAPA (aide à domicile)
Permanence **le vendredi** de 13h30 à 16h30 - ☎ 09 70 19 29 93

UNA (Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles)
Permanence **les trois derniers vendredis du mois** de 9h30 à 12h - ☎ 02 32 76 79 76

Carsat Normandie
Permanence « santé au travail » **les 2^e, 3^e et 4^e jeudis du mois** de 9h à 12h, **sur rendez-vous**
☎ 02 32 18 45 36

à la maison de l'animation - 3 rue Jules Ferry

Mission Locale de l'Agglomération Rouennaise
Accueil de 9h à 12h, **sans rendez-vous les mercredis et sur rendez-vous les jeudis**. ☎ 02 32 82 50 10

COMMENT ÇA MARCHE ?

Connectez-vous gratuitement au wifi de la médiathèque !

Désormais, les usagers ont la possibilité de se connecter gratuitement au wifi. Pour cela, il est nécessaire de demander un code et un identifiant auprès des bibliothécaires. Renseignements directement auprès de la médiathèque !

EN SAVOIR + 02 32 82 52 22 - www.mediatheque-anne-frank.fr



QUELLES ANIMATIONS POUR LE 14 JUILLET, LA SAINT SIMÉON ET LE VILLAGE DES ASSOCIATIONS ?

Cette année encore, le contexte sanitaire a contraint la commune à revoir l'organisation des traditionnelles animations du 14 juillet et de la Saint Siméon.

Pour la **Fête Nationale**, les incertitudes liées à la pandémie restent importantes et ne permettent pas d'organiser dans les délais nécessaires un feu d'artifice.

Concernant la **Saint Siméon**, tout n'est pas encore déterminé mais la commune travaille actuellement pour proposer un temps de fête, plus « réduit », le **dimanche 12 septembre**.

Le **samedi 11 septembre**, le **village des associations** se tiendra sous la même forme que l'an dernier. Des informations plus détaillées sur le week-end du 11 et 12 septembre seront publiées dans le *déville infos* de septembre et sur www.deville-les-rouen.fr

RENTRÉE 2021/2022

Profiter de l'été pour préparer la rentrée

Inscription restauration collective dès maintenant et obligatoire pour l'année scolaire 2021/2022 sur le portail famille <https://portail-famille-deville.ciril.net> (voir page 8).

La restauration est assurée dès le jeudi 2 septembre, même pour les petites sections des écoles maternelles.

Pour mémoire, toutes les **inscriptions ou désinscriptions** doivent être enregistrées dans un **délai de 15 jours**. Les **justificatifs d'absence** doivent être datés d'au moins 5 jours par rapport aux jours d'absences et transmis au service restauration collective (et non aux enseignants) dans un délai de 10 jours.

Inscription ABCD dès maintenant à l'Hôtel de Ville, au pôle inscription du service de la jeunesse, des écoles et des sports.

EN SAVOIR + Hôtel de Ville - du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h (16h30 le vendredi) - 02 32 82 34 80

Ecole municipale de musique, de danse et de théâtre > les réinscriptions sont enregistrées jusqu'au 7 juillet et du 23 août au 2 septembre. Un formulaire a été transmis en juin aux familles. Le dossier complet (*formulaire + pièces justificatives + droits de réinscription*) doit être retourné pendant les périodes indiquées ci-dessus.

> Pour les **nouvelles inscriptions**, des rendez-vous seront organisés en septembre. Les demandes de rendez-vous sont enregistrées dès maintenant, en contactant :
- l'école de musique par téléphone au 02 32 82 41 10 **jusqu'au 7 juillet**

- la permanence téléphonique en Mairie **du 15 juillet au 21 août**. Ces rendez-vous seront fixés du 8 au 10 septembre : mercredi 8 septembre de 14h à 18h30 et jeudi 9 et vendredi 10 septembre de 15h30 à 18h30.

La **validation du dossier d'inscription** se fait en fonction des **places disponibles** et sur **présentation du dossier complet** : le formulaire d'inscription est téléchargeable sur le www.deville-les-rouen.fr/culture/ecole-municipale-de-musique-de-danse-et-de-theatre/

Inscription gymnastique douce jeudi 2 septembre 2021, de 9h à 11h, dans la salle municipale « la Clairette ». Les cours débuteront dès le 9 septembre. Un certificat médical doit être impérativement remis lors de l'inscription.

Le 10 juin 2021, le Conseil d'Administration du c.c.a.s. a décidé du gel des tarifs de l'activité de gym douce pour cette nouvelle année. Ainsi, les tarifs restent au montant de 66€ pour les Dévillois et de 155€ pour les non-dévillois. L'année comprendra 30 séances, réparties en dehors des périodes de vacances scolaires.

EN SAVOIR + C.c.a.s. - 02 32 82 34 80



noter

RECENSEMENT MILITAIRE les jeunes nés entre avril et août 2005 doivent se faire recenser entre la date d'anniversaire de leurs 16 ans et la fin du 3^e mois suivant, se munir du livret de famille des parents et d'une pièce d'identité. **Hôtel de Ville - service « population » - 02 32 82 34 80**

CONCOURS CRÉACTIFS vous avez entre 18 et 30 ans, résidez sur le territoire de la Métropole ou portez un projet à réaliser sur ce territoire ? Participez au concours Créactifs ! À la clé : une aide financière de la Métropole pouvant atteindre 5000€. **Fin de dépôt des dossiers : 10 septembre 2021** www.metropole-rouen-normandie.fr

Les chantiers se poursuivent cet été

Fin juin, la commune a acheté l'**ancien site « Algeco »**, rue Georges Hébert. Un appel à propositions sera lancé pour la **construction d'un programme mixte** (petit immeuble collectif et des maisons). Une bande de terrain est réservée pour l'**aménagement d'un lieu de promenade** le long de la rivière.



En juin, la commune a également convié, pour une réunion publique, les riverains de l'ancien bar « **le Sologne** » situé route de Dieppe. L'occasion de leur présenter les orientations et l'aménagement à fixer pour cette parcelle. Un petit **immeuble collectif** sera construit en front de la route de Dieppe et **7 pavillons** sur la partie arrière du terrain. Logeo Seine, l'office HLM retenu pour ce projet, travaille sur le dépôt du permis de construire d'ici fin 2021.

En face du Sologne, l'ancien magasin « **Bambou** » a été démoli. La ville et la Métropole se sont entendues pour construire sur cette parcelle située entre les 2 stations TEOR, un **parking de 15 places dont 1 pour handicapé**. En plus d'un enrobé drainant pour le sol, le parking comprendra un **bassin de rétention des eaux ainsi que des espaces verts**.

La commune a acheté le terrain et pris en charge la démolition, tandis que le parking est réalisé par la Métropole. Une convention a ainsi été votée au Conseil Municipal du 17 juin pour un partage des frais de l'ensemble de l'opération, entre la ville et la Métropole.



Le 19 juin, les élus se sont rendus sur le **chantier de la nouvelle piscine** afin de suivre l'avancée des travaux. Si les intempéries du mois de juin ont ralenti certaines actions, le chantier se poursuit. En juillet, les **horaires du chantier** ont été **étendus** car deux entreprises doivent utiliser la grue simultanément. Ainsi, les travaux commencent à 7h au lieu de 8h, pour s'arrêter à 19h30 au lieu de 17h. A noter qu'aucune intervention ne se déroulera le week-end. Un courrier a été distribué aux riverains pour les informer.



Autre chantier programmé cet été : le **remplacement du préau de l'école Crétay**. Le préau actuel, trop ancien, va être démoli. Un nouveau préau doit être construit sur une surface d'environ 140m², en lieu et place de l'ancien. Si les entreprises ont été sélectionnées, les travaux ne pourront être réalisés en intégralité pendant l'été, en raison des difficultés d'approvisionnement en bois et métal. Le chantier va donc se poursuivre en septembre. Pas d'inquiétude pour la rentrée qui pourra se dérouler normalement, seule l'entrée se fera par l'accueil de loisirs. Les familles seront informées des modalités par l'école.

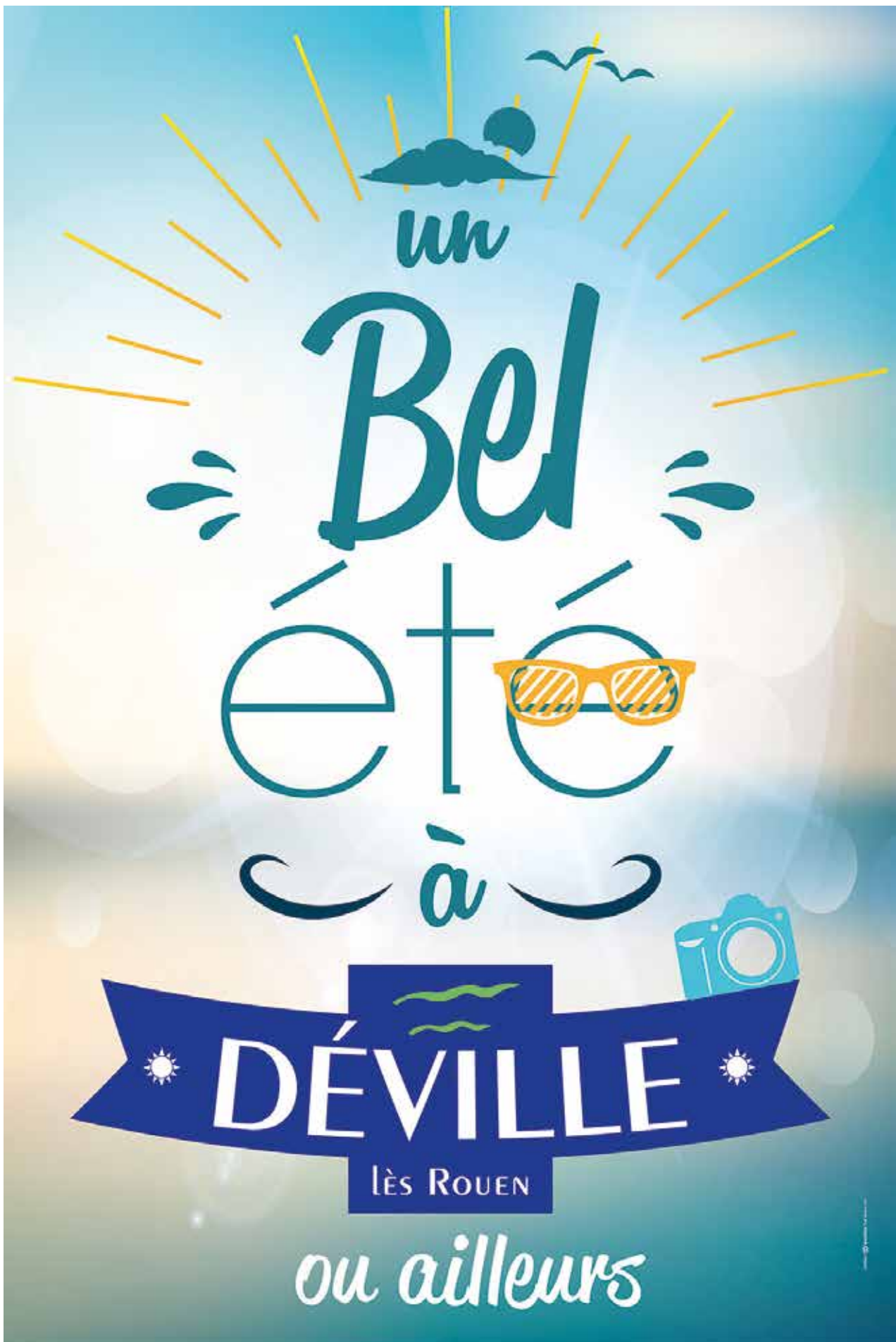
A noter également que l'accueil de loisirs maternel de cet été sera déplacé à l'école maternelle Andersen.

LES INFOS À CONNAÎTRE !

ÉLECTIONS Retrouvez les résultats des deux tours des élections départementales et régionales sur www.deville-les-rouen.fr

GUIDE PRATIQUE En raison du contexte sanitaire, la publication du guide est décalée au 15 septembre. La distribution dans les boîtes aux lettres est prévue entre le 20 et le 30 septembre.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS La Métropole Rouen Normandie a créé un service en ligne pour permettre aux habitants de faire enlever leurs encombrants gratuitement sur rendez-vous, dans la limite de 2m³. Connectez-vous sur www.metropole-rouen-normandie.fr/prise-de-rendez-vous-encombrants



Suivez toute l'actualité de la commune
sur son site www.deville-les-rouen.fr et sur
www.facebook.com/deville.les.rouen.official